



**ASN**

Autorité de  
sûreté nucléaire  
et de radioprotection

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 janvier 2026

### **Vœux à la presse 2026 - Dans un contexte à forts enjeux, l'ASN est prête à relever les défis à venir**

Le 27 janvier 2026, l'ASN a présenté ses vœux à la presse. Pierre-Marie Abadie, président, a souligné la bonne installation de l'Autorité dans son environnement national et international. À l'occasion de son premier anniversaire, l'ASN est prête à relever les défis dans tous ses domaines d'activités : recherche, expertise, instruction et contrôle. Le président a également dressé le panorama des enjeux identifiés par l'ASN et les grands dossiers qu'elle traitera en 2026. L'ensemble du collège a ensuite répondu aux questions des journalistes présents.

#### **Dans le domaine de la sûreté nucléaire**

La relance du nucléaire présente pour l'ASN des défis face auxquels elle est mobilisée pour répondre. Dans ce contexte, la sûreté, dont la finalité première est la protection des populations et de l'environnement, devient également un élément de performance pour les projets industriels et doit être considérée à toutes les étapes, de la conception à la réalisation.

- L'ASN conduit l'instruction des dossiers relatifs au programme industriel EPR2 selon le calendrier prévu**

➤ Penly

L'ASN a achevé la phase d'expertise de sûreté de la demande d'autorisation de création de deux réacteurs de type EPR2 sur le site de Penly, conformément au calendrier qu'elle avait établi.

Les avis d'expertise de l'ASN ont été publiés.

Consulté sur trois sujets d'importance particulière pour la sûreté, le Groupe permanent d'experts sur les réacteurs a conclu que, à ce stade du projet et au regard des objectifs de sûreté assignés aux réacteurs EPR2, la conception des systèmes de sûreté apparaît appropriée, les démarches, les hypothèses et les dispositions de conception retenues pour les risques d'agressions examinés sont globalement adaptées et les résultats des études des accidents sans fusion du cœur sont acceptables. Le Groupe permanent a formulé deux recommandations et un ensemble d'observations portant sur des points techniques particuliers.

L'ASN prendra en compte les conclusions de ces expertises dans son examen de la demande d'autorisation déposée par EDF, qui conduira à un avis qu'elle rendra au Gouvernement d'ici la fin de l'année 2026.

En complément de l'examen technique du dossier mené par l'ASN, la procédure d'instruction conduite par le ministre chargé de la sûreté nucléaire se poursuit, avec une enquête publique qui se tient du 22 janvier au 4 mars 2026.

➤ Gravelines

Pour le projet de construction de deux EPR2 sur le site de Gravelines, où le sol est relativement meuble sur une forte profondeur, l'ASN a examiné les premières propositions d'EDF pour la conception des fondations et a exprimé ses points de vigilance. EDF apportera en mars 2026 de nouveaux éléments et éventuellement des modifications de la conception des fondations. L'ASN poursuivra le dialogue technique avec EDF et rendra une première position à l'automne 2026. Au-delà des spécificités de Gravelines, l'ASN souhaite tirer des enseignements pour d'autres sites d'implantation potentiels de futurs EPR2.

- L'ASN anticipe les enjeux de sûreté qui résulteraient de perspectives de fonctionnement de réacteurs au-delà de 60 ans**

Les réacteurs électronucléaires du parc français ont été mis en service selon un calendrier resserré, principalement dans les années 1980. Cette situation pourrait conduire à leur arrêt définitif sur une période relativement courte. Les perspectives de poursuite de fonctionnement des réacteurs actuels d'EDF doivent être anticipées, afin, si cette poursuite devait être mise en œuvre, d'éviter tout renoncement en matière de sûreté. Depuis 2023, l'ASN a engagé des échanges techniques avec EDF afin de disposer des éléments permettant de bâtir, du point de vue de la sûreté nucléaire, des hypothèses de durée de fonctionnement des réacteurs à retenir par les acteurs de la politique énergétique. La démarche consiste à identifier et examiner les éléments génériques qui pourraient limiter

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 janvier 2026

la durée de fonctionnement jusqu'à et au-delà de 60 ans, comme le vieillissement des bétons et de certains composants métalliques non ou difficilement remplaçables. Les obstacles potentiels à la poursuite de fonctionnement à long terme et les leviers possibles pour les surmonter seront ainsi examinés.

Après un temps de dialogue avec les parties prenantes, puis un examen en « groupe permanents d'experts » fin juin, l'ASNR prendra position en novembre 2026.

## • **Les enjeux des usines du combustible**

Le fonctionnement dans la durée d'un parc électronucléaire conséquent requiert un ensemble opérationnel d'usines à l'amont (production de combustible) et laval (retraitement) du combustible. L'ASNR a rappelé à de nombreuses reprises les enjeux de cohérence de cet ensemble à court, moyen et long terme, notamment pour éviter l'engorgement des capacités d'entreposage de combustible usé.

Aujourd'hui, dans le cadre de la perspective nationale de poursuite à long terme du retraitement du combustible usé annoncée par l'Etat, des projets industriels de remplacement de plusieurs usines sont engagés. Le calendrier de construction et de mise en service de ces nouveaux équipements s'étend sur plusieurs décennies. L'ASNR s'apprête donc à la fois à continuer à traiter les enjeux de sûreté et de radioprotection associés à la pérennisation des usines existantes, tout en menant les expertises et instructions des installations futures, en commençant par le choix des options initiales dimensionnantes pour la sûreté et la radioprotection à long terme.

Pour répondre à ce défi, l'ASNR s'attache à organiser les instructions à venir, en articulant les rendez-vous réglementaires avec les jalons des projets. En particulier, en 2026, l'ASNR doit recevoir trois dossiers d'options de sûreté, en amont de demandes d'autorisation de création, relatifs aux projets de piscine d'entreposage du combustible usé, d'entreposage du plutonium et de nouvelle usine de production de combustible MOX.

## Dans le domaine de l'exposition médicale et de la radioprotection

En 2025, l'état de la radioprotection dans le domaine médical se maintient à un niveau satisfaisant, relativement stable d'une année sur l'autre.

L'année 2025 a été marquée par la survenue de plusieurs événements en radiologie conventionnelle, concernant des cohortes de patients, dont l'analyse met en évidence des causes multifactorielles mais aussi des causes communes qui révèlent un manque de culture de radioprotection, en particulier concernant la mise en œuvre du principe d'optimisation des doses.

L'ASNR rappelle que la principale garantie d'un haut niveau de radioprotection réside dans une culture de radioprotection solide, portée par des professionnels formés, et disposant de moyens et d'outils adaptés.

### Contact presse nationale :

**Pascale Portes**  
01 58 35 70 33  
pascale.portes@asnr.fr

### Contact presse territoriale :

**Evangelia Petit**  
01 46 16 41 42  
evangelia.petit@asnr.fr

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée par la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire. Elle assure, au nom de l'Etat, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche de formation et d'information des publics.

**Suivez-nous sur les réseaux sociaux :**

